

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 30 septembre 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

24 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

**Objet : Installations
classées – SMICTOM
des Flandres – Nouvelle
installation de collecte
de déchets dangereux et
non dangereux à
Hazebrouck – Avis du
Conseil municipal**

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Dimitri DUQUENNE, Monsieur Bruno WILLERON, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°123/129 – 09/2025

Objet de la délibération : Installations classées – SMICTOM des Flandres – Nouvelle installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux à Hazebrouck – Avis du Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 août 2025 régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par le SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LA REGION DES FLANDRES en vue d'obtenir l'enregistrement d'une nouvelle installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux à HAZEBROUCK ;

Vu le dossier produit à l'appui de cette demande pour le bon déroulement de l'enquête publique ;

Considérant qu'il est demandé au Conseil municipal de la commune d'émettre un avis sur cette demande, celui-ci devant intervenir au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête ;

Exposé des motifs :

Par arrêté préfectoral du 08 août 2025, a été prescrite l'enquête publique suite à la demande d'enregistrement d'une nouvelle installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux au 51 rue du Vieux-Berquin à HAZEBROUCK (59190) par le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères).

L'enquête publique est menée du 08 septembre 2025 au 06 octobre 2025 inclus à la mairie d'HAZEBROUCK.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2025

Objet de la délibération : Installations classées – SMICTOM des Flandres – Nouvelle installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux à Hazebrouck – Avis du Conseil municipal

Le dossier de consultation est disponible en mairie d'HAZEBROUCK sur les jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet des services de l'Etat : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2025>

Un registre permettant au public de consigner des observations, adresser des remarques est mis à disposition du public en mairie d'HAZEBROUCK pendant toute la durée de l'enquête publique. Il est également possible d'adresser ses remarques par lettre au Préfet du Nord à l'adresse : « Direction de la coordination des politiques interministérielles, bureau des procédures environnementales, 12 rue Jean Sans Peur, CS 200003, 59039 LILLE Cedex » ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr en précisant dans le sujet : dossier SMICTOM DES FLANDRES à HAZEBROUCK.

Le registre de consultation sera signé et clos le 6 octobre 2025 à 17 heures à la mairie d'HAZEBROUCK qui le transmettra dans les meilleurs délais à la préfecture du Nord, sous-couvert de Monsieur le Sous-Préfet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'émettre** un avis favorable au projet d'installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux au 51 rue du Vieux-Berquin à HAZEBROUCK (59190) ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

La Secrétaire de séance,
Francine MOURIKS



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,
Dorothée BERTRAND

